



## Vivons « Saint Genis »

### Compte-rendu conseil du 29/03/21

#### **Bulletin municipal n° 10**

##### **La mairie vous accueille :**

Lundi, mercredi et vendredi  
de 14h à 18h

Accueil téléphonique :  
04 74 70 04 83

[mairie@saintgenislargentiere.fr](mailto:mairie@saintgenislargentiere.fr)

##### **NUMEROS UTILES :**

**Pompiers** : 18

**SAMU** : 15

**Gendarmerie** : 04 74 70 50 17

**Médecin de garde** : 116117

**Pharmacie de garde** : 3237

##### **SERVICES :**

**Médiathèque** : 04 74 26 22 56

[mediathequestgenis@gmail.com](mailto:mediathequestgenis@gmail.com)

Mardi : 13h30 – 15h30

Mercredi : 13h30 – 16h30

Judi : 16h30 – 18h

Vendredi : 13h30 – 16h30

Samedi : 10h – 12h15

**Ecole publique** : 04 74 26 22 46

##### **Collecte ordures ménagères :**

###### • **Sacs noirs :**

Route de St Laurent et Duerne :  
Vendredi matin

Route de Lyon : jeudi matin

Autres secteurs de la commune :  
Mardi

###### • **Sacs jaunes : (voir calendrier)**

Rte de St Laurent : 1 vendredi sur 2

Autres secteurs : 1 jeudi sur 2

Absents excusés : Laëtitia TEXIER (procuration à Alexis BADOIL), Arnaud VERNAY (procuration à Cindy GUIOTTO).

#### **Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2020 :**

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élevèrent à 607 268.82 € en recettes et à 419 768.95 € en dépenses (soit un excédent de 187 499.87 €).

Nos recettes proviennent principalement :

- des dotations de l'état (87 %),
- des revenus de nos immeubles et salles communales (10 %).

Les dépenses se décomposent comme suit :

- charges de personnel : salaires (29 %) et cotisations salariales (11 %),
- rémunération des élus (7 %),
- charges à caractère général (28 %) : carburant, électricité, eau, téléphone, maintenance des véhicules et logiciels, réparations diverses, matériel et matériaux pour les employés de communes, élagages, entretien voiries...,
- les 25 % restant règlent les frais financiers, les subventions accordées, les cotisations obligatoires (Service Départemental d'Incendie et de Secours, écoles, assainissement, CCAS, permis de construire...).

Pour les comptes d'investissement, les recettes s'élevèrent à 420 472.43 € et les dépenses à 112 067.55 € (soit un excédent de 308 404.88 €).



# Compte-rendu conseil (suite)

Pour l'investissement les recettes se composent :

- de l'excédent de fonctionnement que nous versons à l'investissement afin de pouvoir programmer des travaux,
- des retours de TVA sur factures de travaux que nous percevons 2 ans après (par exemple sur 2021, nous allons recevoir environ 80 000 € sur l'investissement effectué en 2019 Place de la mairie et rue du Tonkin),
- des subventions attribuées :
  - o en 2020 : 22 000 € pour l'aménagement du quartier St Roch (par le Département du Rhône),
  - o en 2021 : nous avons l'accord pour 45 000 € pour l'aménagement du quartier St Roch (par la Région Auvergne Rhône-Alpes) et 22 052 € pour la rénovation énergétique de notre bâtiment montée St Roch (par l'Etat).

Les dépenses principales d'investissement sur 2020 ont été :

- achat du terrain « Crozier » montée St Roch,
- réfection du terrain de tennis et des jeux de boules,
- achat des barrières installées route de St Laurent,
- changement du copieur de la mairie.

Concernant l'état de la dette communale, le montant de l'annuité 2021 sera de 35 600 €, ce qui donne une dette moyenne par habitant de 271 € (600 € en moyenne par habitant pour les communes de même taille). Ce faible endettement laisse une bonne visibilité pour d'éventuels projets à mener durant le mandat.

Après retrait du maire, Gilbert MOSNIER fait procéder au vote des comptes 2020. Le conseil approuve à l'unanimité.

## **Vote du budget primitif 2021 :**

Puis le budget prévisionnel 2021 est étudié :

Celui-ci s'équilibre à 982 000 € en dépenses et en recettes pour la partie fonctionnement et à 683 000 € en dépenses et en recettes pour la partie investissement.

Le budget est validé à l'unanimité.

## **Approbation des taux d'imposition pour 2021 :**

Avec la réforme de la fiscalité directe locale, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales. La commune est compensée par un transfert du taux Départemental de la taxe foncière bâtie. La commune ne vote désormais plus que les taux sur les taxes foncières bâties et non bâties.

Le conseil approuve le maintien des taux 2020 pour l'année 2021.



# Compte-rendu conseil (suite)

## Vote des subventions communales :

Le conseil municipal vote ensuite les subventions à attribuer :

	subventions accordées en 2021
FNACA	80,00 €
AMICALE POMPIERS ST LAURENT DE CHAMOUSSET	100,00 €
AMICALE POMPIERS STE FOY L'ARGENTIERE	100,00 €
JEUNES SAPEURS POMPIERS HAUTE BREVENNE	100,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE DE ST GENIS L'ARGENTIERE	1 600,00 €
DOMAINE DES MURIERS (1041 h x 0,44€) – fourrière animale	458,04 €
GROUPEMENT DES 4 CANTONS	314,00 €

D'autres demandes d'associations, à but plus social, seront étudiées par le C.C.A.S.

Les aides aux familles pour les activités des enfants resteront les mêmes, à savoir :

Pour les enfants domiciliés à St Genis scolarisés en classes de CP, CE et CM :		
<ul style="list-style-type: none"><li>pour les séjours classes de neige, découverte, de mer, nature organisés par les écoles publiques et privées élémentaires (voyages scolaires exclus) compris entre 2 et 5 jours maximum, à raison de 25% du montant de la dépense avec un maximum de :</li></ul>	14,00 €	par jour et par enfant présent
<ul style="list-style-type: none"><li>pour les activités durant les vacances scolaires (centres aérés, de loisirs, de vacances, camps...), pour les mercredis loisirs organisés par les associations sur le territoire de la CCMDL ou hors CCMDL pour les enfants en situation de handicap :</li></ul>	4.00 €	par jour et par enfants présent
	2.00 €	par demi-journée et par enfant présent
Pour les adolescents domiciliés à St Genis qui décideraient de passer le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateurs (B.A.F.A.)	100,00 €	par adolescent

## Projets et travaux en cours :

Barrières route de Saint-Laurent : la première tranche est terminée ; une nouvelle demande de subvention au titre des amendes de police 2021 va être déposée pour la 2ème tranche (en continuité des barrières posées jusqu'au chemin du Devet).

Quartier Saint-Roch : le parking est terminé et la plantation de la haie au-dessus de l'enrochement réalisée ; l'élagage des arbres est prévu courant avril.

La maison a trouvé acheteur et un compromis devrait être signé prochainement ; la commune va procéder au détachement de la parcelle (bornage et plan d'arpentage).





# Compte-rendu conseil (suite)

**Rénovation énergétique** : pour les cinq logements communaux du bas de la montée St Roch, différents devis sont présentés ; le conseil valide les travaux à engager pour 38 900 € hors taxes ; pour mémoire, cette opération bénéficie d'une subvention de 22 052 € (Etat).

Pour le bâtiment du bar, la commune confie à Bâti Eco Energies (Yves PIEGAY à St Martin en Haut) l'étude qui nous permettra de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et une autre auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes (aide au dernier commerce).

## **Compte-rendu des commissions :**

**Vie du village** (Chantal YVOREL) : la crise sanitaire ne permet pas à la commission de lancer des projets actuellement car nous sommes toujours dans l'incertitude de pouvoir les réaliser (nettoyage de printemps, cinéma d'été, 8 décembre...).

Nous avons rencontré deux St Genois membres du « collectif pour la transition ». Ces citoyens souhaitent apporter leur aide pour améliorer la vie au village. A leur demande et à titre exceptionnel, nous vous transmettons via ce bulletin « vivons St Genis » un tract expliquant leur démarche.

**Conseil communautaire - CCMDL** (Gilbert MOSNIER) : la séance du 23 mars a vu l'adoption des 19 budgets (principal et annexes) représentant un montant global d'un peu plus de 66 millions d'euros.

Le conseil a adopté la prise de compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) pour adhérer à l'Etablissement Public local à créer en remplacement du Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL).

**Assainissement - CCMDL** (Gilbert MOSNIER) : suite à un problème de conformité de la station d'épuration des Rossandes, un programme de travaux a été établi pour répondre aux exigences de l'Etat. Ces travaux prévus entre 2023 et 2028 consistent à la mise en séparatif de certains réseaux et à l'agrandissement de la station actuelle.

**Culture - CCMDL** (Sandrine DRIVON) : la commission culture de la CCMDL souhaiterait la création d'un comité consultatif. Si les conditions sanitaires le permettent, plusieurs projets verront le jour dans l'année.

**Syndicat des eaux** (Joseph VOLAY et Jean-Charles JULLIN) : Dans le cadre des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, il est prévu en 2021 le remplacement de la canalisation de l'antenne Bissardon - le Plat - les Marniches - Leuillon.

**Jeunesse - CCMDL** (Cindy GUIOTTO) : le cyclo canton aura bien lieu les 12 et 13 juin 2021 et passera sur notre commune. Une information circulera via l'école.

Différentes pistes sont étudiées pour synchroniser les bonnes pratiques des acteurs de la petite enfance. Un état des lieux des structures existantes sur le territoire a été établi concernant l'enfance/jeunesse (RAM, MAM, MJC, conseil Jeunes...).

**Conseil Municipal Enfants** (Sandrine DRIVON et Sylviane FAYOT) : les idées ne manquent pas... Les premières actions décidées sont la réalisation d'un jardin (solidaire) et la mise en place d'une signalétique pour la sécurité aux abords de l'école.



## Compte-rendu conseil (suite)

**Transition écologique - CCMDL** (Jean-Charles JULLIN) : il est fait état des différents plans d'aides pour l'Habitat, l'Energie et la Mobilité.

**SYDER** (Joseph VOLAY) : concernant l'éclairage public, la commune s'inscrit dans un programme pour le renouvellement de 209 points lumineux (éclairage LED) ; cette opération est financée à 45 % par le syndicat départemental d'énergies du Rhône et pourrait bénéficier d'une aide de l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE).

**Conseil d'école** (Sandrine DRIVON) : pour la rentrée de septembre 2021, l'effectif prévisionnel est de 48 élèves.

Le dossier pour le renouvellement des ordinateurs portables de l'école a été déposé dans le cadre du plan de relance numérique. La commune pourrait bénéficier d'une subvention de 4 900 € sur les 11 622 € ht de dépenses prévues.

**Projet de territoire - CCMDL** (Gilbert MOSNIER) : le diagnostic territorial a été présenté à tous les élus du territoire ; il est consultable sur le site de la CCMDL : <https://www.cc-montsdulyonnais.fr/projet-territoire>.

### Informations diverses :

**Aide à Luni'k** : pour continuer à soutenir notre seul commerce du village, malheureusement toujours fermé à cause de la crise sanitaire, il est décidé de prolonger la gratuité du loyer jusqu'en fin juin.

**Secrétariat de mairie** : le secrétariat de mairie sera **fermé du lundi 12 au vendredi 16 avril inclus**.

**Prochaine réunion le vendredi 30 avril 2021 à 20h30**

## Vie municipale et associative

**MEDIATHEQUE** : en ce moment à la médiathèque : **exposition « les peintures de véro »** que vous pouvez venir admirer aux jours et heures d'ouverture et ce jusqu'au 10 avril.

A venir, du 3 au 10 Avril : **opération « TROC PLANTES »**. N'hésitez pas à venir déposer ou échanger vos plants, boutures, etc... (voir le flyer joint).

**ECOLE** : vous pouvez dès à présent prendre rendez-vous avec le directeur de l'école pour une visite avant l'inscription de vos enfants pour la rentrée 2021.

**BROYEUR** : le nouveau broyeur pouvant passer des branches jusqu'à 4 cm de diamètre est mis à la disposition de la population (location 5 €). Il suffit d'en faire la réservation sur simple appel téléphonique en mairie.

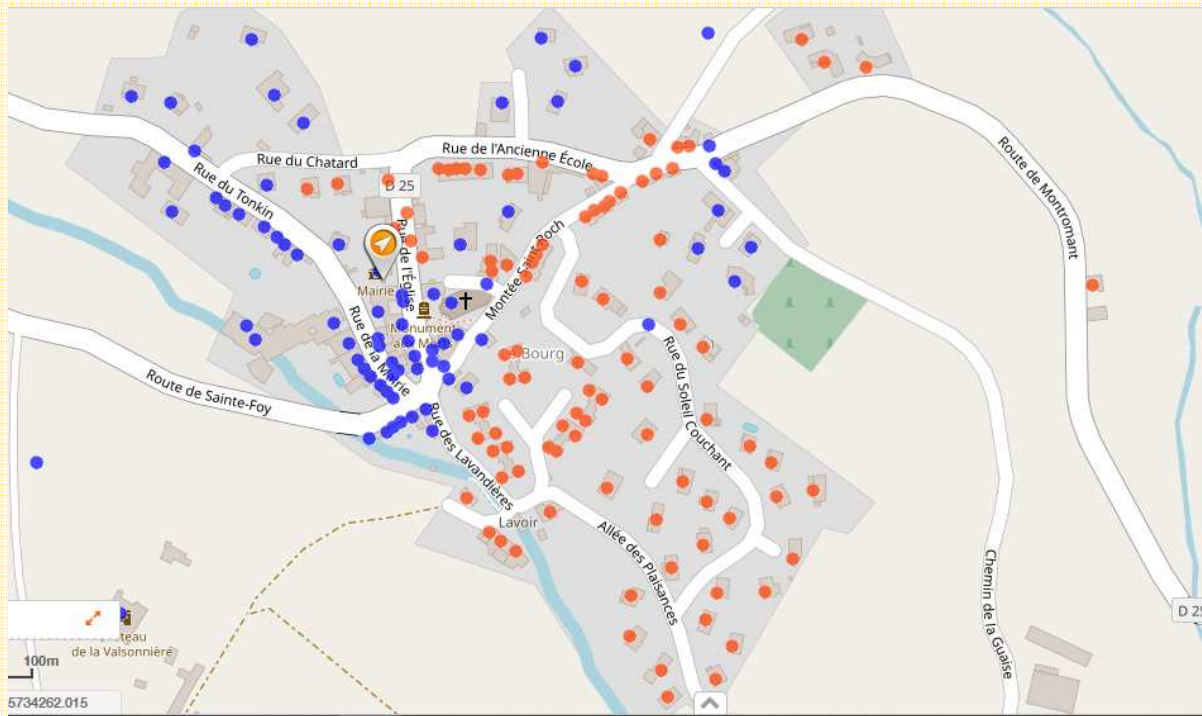


# Vie municipale et associative

## **LA FIBRE ARRIVE !!!**

Si vous télétravaillez, téléchargez des vidéos ou jouez en ligne et que vous trouvez votre réseau Internet parfois un peu saturé, la fibre nouvelle génération jusqu'à 1 Gbit/s est peut-être la solution. **Pour l'instant une centaine de foyers peuvent en bénéficier au centre bourg** : rue de l'ancienne école, route de Montromant, montée Saint Roch, rue du chatard, rue de l'église, impasse du clocher (voir les points rouges sur la carte ci-dessous).

Courant Avril d'autres foyers seront éligibles puis jusqu'à fin 2021 le déploiement continuera dans les hameaux.



Depuis le 18 mars, une personne mandatée par ORANGE a commencé la souscription des contrats fibre sur la commune en faisant du porte à porte ou en laissant ses coordonnées dans votre boîte aux lettres.

Pour découvrir si votre foyer est éligible, vous pouvez vous connecter sur : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre-optique>.

Pour plus de renseignements sur l'installation : <https://boutique.orange.fr/informations/installation-fibre/>

**Si vous n'êtes pas client ORANGE actuellement**, et que vous souhaitez rester chez votre opérateur cela est possible bien sûr. **Il n'y a aucune obligation de souscrire avec ORANGE**. Dans ce cas, prenez contact avec votre opérateur pour savoir comment procéder. Si votre réseau internet vous convient parfaitement actuellement, sachez qu'il n'y a aucune obligation à adhérer à un contrat fibre et que vous pouvez tout à fait garder votre contrat actuel.

## **PARC ECO HABITAT**

Si vous souhaitez installer vous-même un panneau solaire sans être bricoleur, c'est possible grâce aux ateliers solaires proposés par la Communauté de communes des Monts du Lyonnais. Informations auprès du parc éco habitat 04-72-66-14-30 / [parc-ecohabitat.com](http://parc-ecohabitat.com)





# Vie municipale et associative

## **POUR UNE ALIMENTATION SOLIDAIRE :**

Quelques changements sont intervenus dans les jours et heures de distribution. Renseignements auprès de Caroline (animatrice) au 06-34-69-51-95 / [pourunealimentationsolidaire@laposte.net](mailto:pourunealimentationsolidaire@laposte.net).

## **RESIDENCE AUTONOMIE LES BALCONS DE LA BREVENNE :**

*Résidence Autonomie habilitée à l'aide sociale pour personnes âgées, seule ou en couple. Entrer à la Résidence, c'est bénéficier d'installations confortables et des services collectifs.*



- **ACCUEILLIR**

Proche de tous commerces, mairie, poste, banque et services, la Résidence vous accueille en vous laissant le choix pour 1 studio de 32 m<sup>2</sup> ou un F2 de 42 m<sup>2</sup> avec balcons ou rez-de-jardin, et où vous pourrez personnaliser l'aménagement intérieur de votre appartement. Vous pourrez disposer d'une partie commune « Espace détente » et « Salon » au rez-de-chaussée pour les activités collectives et les repas.

- **SERVICES**

La Résidence apporte à ses locataires tous les services médicaux et paramédicaux nécessaires (infirmière, médecin, kiné...). Pour ceux qui le souhaitent, la Résidence propose un service restauration à midi « Comme à la maison mais au restaurant ».

- **DIVERTIR**

Le personnel de la Résidence, aidé par une équipe de bénévoles, sera à même de vous offrir diverses activités culturelles et de loisir (dessins, atelier mémoire, médiation animale, musicothérapie, Chorale, atelier détente, Qi gong...)\*. Des après-midi récréatifs vous seront également proposés tels que loto, concours de belote, séances cinéma, goûter. N'oublions pas les sorties au restaurant, le repas des classes, théâtre et repas de Noël entre autres.

\*Avec le concours de la CNSA et du Département du Rhône

### **« L'arbre de vie et le Paon »**

**réalisations effectuées par les Résidents dans le cadre de l'activité Dessin.**

159 Rue du Stade – 69610 STE FOY L'ARGENTIERE

Adresse mail : [frpalesbalcons@hotmail.fr](mailto:frpalesbalcons@hotmail.fr)

**Pour tous renseignements :** Tél. : 04 74 26 23 52



- **Réalisation de la publication par la commission Informations**
  - **Lettre éditée et imprimée par la mairie**



# Focus

## LE SENTIER POLLINIER SENTINELLE

Le printemps arrive et avec lui ses pollens qui peuvent nous faire tousser, éternuer... Vous avez envie de mieux connaître les espèces allergisantes présentes sur notre territoire ?

C'est l'occasion pour vous de faire **une balade sur le sentier des arbres** : une boucle de moins de 3 km balisée à travers notre campagne depuis la place de la mairie (départ et arrivée). Dès le point 3, vous trouverez regroupées les principales herbes allergisantes identifiées au « **jardin des herbes** » avec deux nouveaux posters (Herbes et Arbres : pollens et allergie) ; au fil de votre chemin, vous découvrirez les différentes espèces identifiées ; le parcours est certes quelque peu accidenté mais offre, à différents endroits, une vue panoramique intéressante sur la vallée de la Brévenne.

De plus, le sentier emprunte pour partie le sentier découverte des **vestiges de l'aqueduc de la Brévenne** avec des restes visibles et mis en valeur dans le bois de la Valsonnière ; un plus pour une promenade dans un cadre naturel et ludique. La balade est évidemment **gratuite et ouverte à tous**.

Un dépliant est à votre disposition en mairie.  
Le sentier a été balisé et réalisé par la commune avec le concours du **Réseau National de Surveillance Aérobiologique (RNSA)**.

Pour des renseignements liés à l'allergie :  
[rnsa@rnsa.fr](mailto:rnsa@rnsa.fr) [www.pollens.fr](http://www.pollens.fr)



# Etat Civil

## NAISSANCE

Le 25 mars 2021 est née **Lyanna SOILIH**.

Félicitations à ses parents **Audrey LORNAGE**  
et **Munzal SOILIH**.



## DECES

Le 9 mars 2021 de **Michel MARINIER** à l'âge de 73 ans.

Condoléances à sa famille.

